

Communiqué du CMF

Le Conseil du Marché Financier, dans le cadre de son rôle de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, tient à encourager les sociétés à suivre les meilleures pratiques en matière de communication financière permettant de promouvoir la confiance des investisseurs et de garantir le bon fonctionnement du marché.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ainsi qu'à toutes les sociétés faisant appel public à l'épargne, aux commissaires aux comptes de ces entités ainsi qu'aux comités permanents d'audit (ou toute structure chargée de la gouvernance) qu'ils sont appelés à accorder une attention particulière à la communication d'information spécifique et détaillée sur les répercussions économiques éventuelles du contexte mondial actuel et des incertitudes susceptibles d'affecter l'activité des émetteurs, leur situation financière, ainsi que leurs prévisions futures.

Le CMF, invite ainsi les institutions susvisées, leurs organes de direction, d'administration et de contrôle, à :

- Etre particulièrement vigilants, quant à l'examen de la façon dont les risques et les incertitudes susceptibles d'affecter les activités des émetteurs, peuvent être divulgués aux investisseurs de façon transparente ;
- Tenir le marché informé des risques et des impacts potentiels des conditions économiques actuelles sur la situation financière, la performance, les flux financiers ainsi que sur les perspectives d'avenir de ces institutions et ;
- Divulguer tant au niveau des états financiers annuels qu'au niveau des rapports d'activité toute information sur les risques et incertitudes inhérents au contexte économique actuel pouvant impacter l'activité.